

CONCOURS MAJOR EXPERTISE 2027 : **24 heures chrono !**

Saisie par l'UFAP UNSa Justice, l'administration a répondu : **les brigadiers-chefs « expertise » nommés au 1er janvier 2026 ne peuvent pas concourir au MAJEX 2027 conformément aux dispositions de l'article 48 du décret statutaire (décret n°2023-1341 du 29 décembre 2023) :**

« Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030, par dérogation aux dispositions des 2° et 3° de l'article 16, peuvent être promus au grade de major pénitentiaire :

1° Par concours professionnel, les brigadiers-chefs de la filière expertise, qui comptent, au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'avancement est réalisé, deux ans d'ancienneté dans ce grade ; »

Le décret exige donc effectivement deux ans d'ancienneté au 31 décembre 2027 et à cette date, les brigadiers-chefs promus en 2026 ne totalisent qu'une année et 364 jours...

FO Justice vantait les mérites de la réforme **« historique »** de l'administration et **il aura suffi de 24 heures, une journée manquante, pour empêcher les brigadiers-chefs « expertise » promus au 1er janvier 2026 de concourir au grade de MAJEX 2027 et leur faire perdre une année en termes d'avancement !**

Des carrières entières suspendues à une ligne de calendrier et des agents irréprochables renvoyés à l'année suivante non pas pour ce qu'ils valent, mais pour un jour qu'on a oublié d'anticiper...

L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME

